

DÉPARTEMENT
VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRONDISSEMENT
AVIGNON

COMMUNE DE BÉDARRIDES

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 084-218400166-20260408-2026_26-DE

SÉANCE DU 8 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-26

**CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES
POUR LA DUREE DU MANDAT**

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCACTION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	25	29	02/04/2026	02/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Guillaume TADDIO, Maire.

Étaient également présents : Eric GERENT ; Fanny LAUZEN ; Jean-Paul ARNAUD ; Cindy LOUVIN ; Guillaume MATHIEU ; Jessica BONNEAUD-MARBET ; Thierry MARBET ; Sandrine SOLER ;
Adjoints au Maire ;

Ainsi que : Serge VIAUD ; Marie KARL ; Michel MAURIN ; Jean-François HILLAIRE ; Catherine CHARMANT ; Pascale PIERDOMENICO ; Ghislaine ESCUDER ; Jean-Marc FISCHER ; Emilie BOULINGUIEZ ; Thomas BOCCABELLA ; Johanna DUCIEL ; Karine THOMAS ; Joël SERAFINI ; Leslie DUCOTE ; Sébastien BLONDEL ; Mathias DAMINIANI ; **Conseillers Municipaux**

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Franck GERENT	qui donne pouvoir à	Eric GERENT
Sabrina CLOP	qui donne pouvoir à	Johanna DUCIEL
Robin CESANO	qui donne pouvoir à	Fanny LAUZEN
Laurie ASSELIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Néant

Secrétaire de séance :

Johanna DUCIEL



Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.* »

Leurs membres sont désignés par le Conseil Municipal sur proposition du Maire. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Les commissions sont présidées de droit par le Maire. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Le nombre de conseillers municipaux siégeant dans chaque commission est fixé par le Conseil Municipal.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas y recourir.

Il est décidé de créer les commissions suivantes pour la durée du mandat, avec la composition ci-après.

INTITULÉ DE LA COMMISSION	PRÉSIDENT	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Commission des Marchés à Procédure Adaptée (5 membres + suppléants)	Guillaume TADDIO	Eric GERENT, Jean-Paul ARNAUD, Sandrine SOLER, <i>Joël SERAFINI</i>	Jean-François HILLAIRE, Jean-Marc FISCHER, Emilie BOULINGUIEZ, Johanna DUCIEL, Sébastien DULONDEL
Commission de Contrôle des Listes Électorales (5 membres + suppléants)	Jean-François HILLAIRE	Serge VIAUD, Michel PERRAND, Thomas BOCCABELLA, Joël SERAFINI	Mathias DAMINIANI
Commission des Affaires Sociales (7 membres + suppléants)	Pascale PIERDOMENICO (Présidente)	Fanny LAUZEN (Vice-présidente), Ghislaine ESCUDER, Marie KARL, Johanne DUCIEL, Sandrine SOLER, Leslie DUCOTE	Karine THOMAS
Commission Enfance – Jeunesse – Éducation (5 membres + suppléants)	Fanny LAUZEN	Emilie BOULINGUIEZ, Johanna DUCIEL, Catherine CHARMANT, Karine THOMAS	Mathias DAMINIANI
Commission Sécurité –	Guillaume MATHIEU	Emilie BOULINGUIEZ,	Karine

INTITULÉ DE LA COMMISSION	PRÉSIDENT	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Prévention – Inondation (4 membres + suppléants)		Eric GERENT, Thomas BOCCABELLA, Mathias DAMINIANI	THOMAS
Commission des Finances (5 membres + suppléants)	Sandrine SOLER	Jean-Paul ARNAUD, Jean-François HILLAIRE, Guillaume MATHIEU, Sébastien BLONDEL	Joël SERAFINI
Commission Urbanisme – Travaux – Développement Économique (5 membres + suppléants)	Eric GERENT	Jean-François HILLAIRE, Jean-Paul ARNAUD, Robin CESANO, Joël SERAFINI	Sébastien BLONDEL
Commission Culture et Festivités (5 membres + suppléants)	Jessica BONNEAUD-MARBET	Sabrina CLOP, Thomas BOCCABELLA, Catherine CHARMANT, Laurie ASSELIN	Leslie DUCOTE
Commission Sport et Vie Associative (7 membres + suppléants)	Thierry MARBET	Michel MAURIN, Jean-Marc FISCHER, Serge VIAUD, Cindy LOUVIN, Mathias DAMINIANI	Sébastien BLONDEL
Commission Agriculture et Environnement (5 membres + suppléants)	Jean-François HILLAIRE	Robin CESANO, Jean-Paul ARNAUD, Thierry MARBET, Leslie DUCOTE	Laurie ASSELIN
Commission Commerce et Artisanat (5 membres + suppléants)	Cindy LOUVIN	Sandrine SOLER, Jean-Marc FISCHER, Marie KARL, Catherine CHARMANT, Karine THOMAS	Mathias DAMINIANI



SUR LE RAPPORT DE Guillaume TADDIO, Maire ;
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

➤ **DECIDE** de créer les commissions municipales listées ci-dessus pour la durée du mandat ;

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés pour des raisons de simplicité et de rapidité, de procéder à la désignation des membres des commissions par vote à main levée conformément au tableau ci-dessus, après intégration des noms des conseillers de l'opposition communiqués en séance ;
- **PROCLAME** élu, dans chaque commission, les membres tels que désignés dans le tableau ci-dessus ;
- **DONNE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer tout(s) document(s) nécessaire(s) à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Le secrétaire de séance,
Johanna DUCIEL



Le Maire,
Guillaume TADDIO



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2026-26	CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES POUR LA DUREE DU MANDAT	Pour :	29	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication